



Hôtel de ville  
Boulevard Victor Jauffret  
13450 Grans  
Tél. : 04 90 55 99 70  
Fax : 04 90 55 86 27  
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 14/04/2025

ID : 013-211300447-20250404-DEC\_2025\_28-AU



## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2025/28**

### 1.4 – Autres types de contrats

### Régularisation de l'approbation de l'offre de la Société INTRAMUROS concernant l'application mobile Intramuros dont la commune s'est équipée

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la proposition faite par la société INTRAMUROS reçue en Mairie et signée le 12 septembre 2024, pour la mise en place de l'application mobile Intramuros, outil de référence pour connecter les collectivités et leurs habitants,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser par Décision Municipale le contrat signé avec une date de début d'abonnement au 01/10/024,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1er:**

De régulariser par Décision Municipale le contrat signé avec la Société INTRAMUROS le 12 septembre 2024 avec une date de début d'abonnement au 01/10/024.

#### **Article 2 :**

La durée de la période initiale est de quinze (15) mois avec une fin au 31/12/2025.

#### **Article 3 :**

Le renouvellement du contrat se fera tacitement et automatiquement par périodes successives de trente-six (36) mois).

#### **Article 4 :**

La Commune de Grans pourra résilier son abonnement deux (2) mois avant la date échéance de l'abonnement.

#### **Article 5 :**

La dépense sera imputée à l'article correspondant au budget primitif.

#### **Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et le service Communication de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au Service de la Commande Publique, au service Communication et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>

Fait à GRANS, le 4 avril 2025

Publié le 14/04/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe LEANDRI  
Date : 10/04/2025  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES



## Devis INTRAMUROS

A renvoyer par scan mail : [secretariat@intramuros.org](mailto:secretariat@intramuros.org) ou par courrier à S.A.S. IntraMuros 16 rue de Ségur, 33000 Bordeaux

Identification du client	Conditions particulières
Commune : Grans Code INSEE de la commune : 13044 Représentant : ANSILLON ROBIN..... Coordonnées du référent (email) : r.ansillon@grans.fr.....	Date de début d'Abonnement : 01/10/2024 Durée de la période initiale : quinze (15) mois Fin de la période initiale : 31/12/2025 <b>Renouvellement</b> : tacitement et automatiquement par périodes successives de trente-six (36) mois <b>Résiliation</b> : deux (2) mois avant la date d'échéance <b>Rétractation</b> : dans un délai de 2 mois à compter de la date de début d'abonnement

Conditions tarifaires (valables jusqu'au 01/11/2024)		
Produit	Adhésion	Prix (€) hors taxes (HT)
Application mobile IntraMuros	OUI	Tarif : 75 € HT/mois
Site internet (basique ou premium)	NON	
Redirection du nom de domaine	NON	
Actes administratifs	OUI	Tarif : 15 € HT/mois
<b>TOTAL (sans réduction)</b>		<b>90 € HT / mois</b>

<b>Nombre de panneaux de signalisation IntraMuros</b> (remplir le bon de commande ci-annexé)	.....0.....
---	-------------


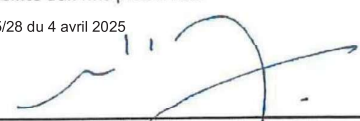


**Commune "marraine" ayant recommandé IntraMuros:**

.....  
(Une seule commune possible. La commune désignée se verra offrir un panneau ou une période de gratuité sur un produit IntraMuros non possédé par la commune si cette commune n'a pas déjà bénéficié de cette offre de parrainage).

- Le contrat prendra effet à compter du 01/10/2024 pour une durée initiale de quinze (15) mois renouvelable automatiquement pour trente-six (36) mois. La maintenance et les accès sont assurés pendant toute la durée de l'abonnement. Les conditions tarifaires du présent devis sont valables jusqu'à l'expiration d'un délai d'un (1) mois à compter de la date de début de l'abonnement.
- La signature du devis emporte adhésion pleine et entière des conditions générales de vente ci-annexées.
- La commune de Grans pourra résilier son abonnement deux (2) mois avant la date d'échéance de l'abonnement.
- En cas de signature d'un précédent devis ayant les mêmes options, ce devis annule et remplace le précédent devis.

Le ... 12/09/2024....., à Grans,

<p>Signature représentant d'INTRAMUROS SAS</p> <p>François-Xavier de Malet dûment habilité aux fins présentes:</p> 	<p>Signature représentant commune :</p> <p>ANSILLON ROBIN..... dûment habilité aux fins présentes:</p> <p>Décision 2025/28 du 4 avril 2025</p> 
--	--

**ANNEXE 1****Échéancier annuel de paiement prévisionnel  
INTRAMUROS – Grans**

Année	Date de facturation	Montant dû (TTC)
n	31/12/2024	324 €
n+1	30/03/2025	1296 €
n+2	30/03/2026	1296 €
n+3	30/03/2027	1296 €
n+...	...	...